

Si, en ce qui concerne l'éducation physique et sportive, aucune modification n'a été apportée autour du socle commun, le refus d'y faire figurer la culture corporelle, sous quelque forme que ce soit, comme élément fondamental de la formation des jeunes revient à exclure l'éducation physique de ce socle, à lui donner un statut de discipline subalterne. De fait, comment interpréter autrement que l'EPS ait été particulièrement touchée par les coupes sombres dans les recrutements, aussi bien pour le concours du CAPEPS que celui de l'agrégation ? Au total, 515 postes ouverts à l'ensemble des concours de 2008, soit 51 % de moins qu'en 2005 ! Dans l'Académie du Nord, à la rentrée scolaire 2008, c'est un besoin de 100 postes d'enseignants d'EPS qui s'exprime, alors que l'administration a entériné une réduction de 42 postes dans les établissements en 2008 (après - 37 en 2007, et - 41 en 2006). Ce constat est paradoxal, alors même qu'à plusieurs reprises, le Président de la République s'est exprimé en faveur d'un dispositif visant "la réussite de tous" et le doublement des heures de sport à l'école ! Cela supposerait à tout le moins le respect des horaires officiels, leur augmentation et l'attribution de moyens pour développer le service public du sport scolaire. Aussi, il demande au Gouvernement s'il souhaite réellement une politique éducative sportive ambitieuse dans les établissements scolaires et les engagements qu'il compte prendre pour éviter que les promesses ne soient pas des vœux pieux électoraux. Cela suppose, au minimum, que le poste d'enseignant d'EPS supplémentaire, qui avait été créé dans 150 établissements dits "sensibles", soit rétabli partout où il a été supprimé, et que cette mesure soit généralisée à tous les collèges relevant de l'éducation prioritaire (notamment ceux classés "ambition réussite").